



MONTAGE EVENTUEL D'UNE CHAMBRE A AIR DANS LES PNEUS TUBELESS

CONSIGNES A RESPECTER

- 1) D'une manière générale, les manufacturiers de pneumatiques **déconseillent fortement** le montage d'une chambre à air dans un ensemble pneu tubeless. En effet, la conception de l'enveloppe Tubeless et le profil spécial de la jante prévue pour ce montage ont, entre autres, la particularité de permettre l'étanchéité avant la mise en place des talons sur les sièges de la jante. De ce fait, il est donc très difficile de ne pas emprisonner d'air entre la chambre et l'enveloppe.

Il faut absolument éviter cette anomalie car les flexions répétées de la carcasse, pendant le roulage, provoquent une usure localisée de la chambre à air pouvant aller jusqu'à la perforation. Le dégonflement qui s'en suivra entraînera non seulement des troubles dans le comportement du véhicule mais des avaries et des incidents préjudiciables et la mise hors d'usage de l'enveloppe.

Il existe même des cas où cela est formellement interdit :

- pour les pneus de type TR ou TD : ces ensembles pneus/jantes spécifiques ont des caractéristiques géométriques particulières et il n'y a pas de chambre convenant à ces équipements ;
 - pour certains ensembles de conception spéciale (pneus à flancs porteurs, pneus avec appuis internes) ;
 - pour certaines roues Tubeless en alliage léger qui ne permettent généralement pas de bonne mise en place de la chambre ou de la valve ;
 - sur certaines roues dont l'état de surface intérieur de la jante peut détériorer la chambre à air et provoquer des crevaisons ou des mises à plat brutales.
- 2) Le montage avec chambre à air est **possible** sur certains types de véhicules quand l'enveloppe Tubeless est montée sur une roue conçue pour un montage avec chambre à air.

Si ce montage Tubeless avec chambre à air doit être réalisé, il est impératif de prendre les précautions suivantes :

- s'assurer qu'une chambre à air de dimension adaptée est disponible pour le pneumatique considéré ;
- respecter les préconisations habituelles de montage d'une chambre à air.

Recommandations TNPF - Edition 2011		Réf. : TO 03
Date de création : Mars 1985	Date de dernière mise à jour : Juillet 2006	P. 1 / 2



- 3) Il est déconseillé de réutiliser une roue ayant servi pour le montage d'un pneu tubeless, muni d'une chambre à air, pour un montage à nouveau en tubeless sans un examen sérieux de la jante et de son trou de valve (rouille, ovalisation, etc..), l'étanchéité de la valve pouvant être affectée.

Il est nécessaire de respecter les consignes des manufacturiers de pneus et celles des constructeurs de véhicules qui figurent dans leurs notices d'entretien.

Recommandations TNPF - Edition 2011		Réf. : TO 03
Date de création : Mars 1985	Date de dernière mise à jour : Juillet 2006	P. 2 / 2